

Notes méthodologiques

Étapes du cheminement des données et sources possible d'erreur

Les données de l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes (ETJCA) dans le présent rapport subissent de nombreux types de traitement après leur collecte initiale auprès du tribunal. Chaque étape du traitement peut occasionner des erreurs ou un écart entre l'événement initial au tribunal et les données finales totalisées. Ce qui suit est une description des quatre principales étapes du cheminement des données de l'ETJCA et des types d'erreurs qui peuvent s'introduire à chaque étape.

Étape 1. Collecte des données initiales

La première étape consiste à inscrire dans un registre d'audience les données sur les causes entendues devant un tribunal. Les types d'erreurs suivantes peuvent se produire :

1. Erreurs de réponse et de mesure : Il peut y avoir des divergences entre les provinces et les territoires ou entre les greffes d'une même province ou d'un même territoire quant aux procédures de fonctionnement et d'enregistrement dans les tribunaux et à l'interprétation des lois ou des concepts juridiques.
2. Erreurs dues à la non-réponse : Il se peut que les données relatives à certaines variables de l'ETJCA ne soient pas recueillies, si elles ne sont pas nécessaires à des fins opérationnelles et administratives.
3. Erreurs de codage des données : Les greffiers peuvent commettre des erreurs lors de l'enregistrement des données sur les causes entendues devant un tribunal.

Étape 2. Traitement des données initiales par la province/le territoire

Les données tirées des registres d'audience sont saisies dans les systèmes opérationnels automatisés des provinces et des territoires. Ces données sont ensuite chargées dans les systèmes d'Information automatisés des provinces et territoires. Voici les types d'erreurs qui peuvent se produire :

1. Erreurs dues à la couverture : Il se peut que les données de certains greffes ne soient pas saisies pour être incluses dans les fichiers automatisés.
2. Erreurs dues à la non-réponse : Il se peut que les données concernant certaines variables de l'ETJCA ne soient pas saisies pour être incluses dans les systèmes opérationnels automatisés, même si elles existent dans les registres d'audience.
3. Erreurs de codage et de saisie des données : Les greffiers peuvent commettre des erreurs ou causer des retards lors du codage des données dans le registre d'audience ou lors de la transformation des données du registre sous une forme lisible par machine.
4. Erreurs de contrôle et d'imputation : Le processus de contrôle et d'imputation utilisé par les systèmes provinciaux et territoriaux peut introduire des erreurs.
5. Erreurs dues au système : Le traitement des fichiers de systèmes opérationnels ou des fichiers de systèmes automatisés peut occasionner des erreurs.

Étape 3. Transcription des données selon la structure de l'enquête

Le logiciel d'interface choisit les enregistrements applicables parmi les systèmes opérationnels automatisés des tribunaux ou les systèmes de gestion de l'information dans les provinces et les territoires. Les enregistrements sont ensuite transcrits selon la structure de l'ETJCA et envoyés au Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) aux fins de traitement. Voici les types d'erreurs pouvant se produire :

Erreurs dues au système : Il se peut que les spécifications concernant le logiciel d'interface des données de l'ETJCA soient erronées ou mal interprétées ou que le logiciel d'interface soit lui-même erroné.

2. Erreurs dues à la couverture : Le logiciel d'interface peut extraire des enregistrements non pertinents ou omettre des enregistrements qui devraient être pris en compte.

Étape 4. Traitement par l'ETJCA des données transcrites

Les données reçues des provinces et des territoires sont vérifiées et, au besoin, les données de la composante des caractéristiques des causes sont imputées avant d'être versées dans le fichier principal

de l'ETJCA. Des tableaux automatisés standard sont produits à partir de ces fichiers. Voici les types d'erreurs pouvant se produire :

1. Erreurs dues au système : Il se peut que les spécifications de l'ETJCA relatives au traitement soient erronées ou mal interprétées. Il est également possible que les programmes de traitement soient eux-mêmes erronés.
2. Erreurs de contrôle et d'imputation : Bien que les systèmes de contrôle et d'imputation servent à détecter et à corriger les erreurs, ils peuvent aussi être une source d'erreur. Il se peut que les spécifications relatives au contrôle contiennent des erreurs attribuables aux modifications des procédures judiciaires ou des lois. Les règles de contrôle et d'imputation peuvent être mal interprétées ou être trop strictes ou relâchées.

Instruments de l'ETJCA pour assurer la qualité des données

Un certain nombre d'instruments ont été conçus pour l'ETJCA, afin de réduire au minimum ou corriger les erreurs mentionnées ci-dessus.

A. Méthode d'élaboration du logiciel d'interface

Les responsables de l'ETJCA réduisent au minimum les erreurs dues au système qui peuvent se produire pendant l'extraction et la transcription des données provinciales ou territoriales selon la structure de l'ETJCA, en appliquant une méthode standard d'élaboration du logiciel d'interface. Cette méthode exige qu'avant sa mise en oeuvre, le logiciel soit soumis à un essai complet à la fois par l'ETJCA et par la province ou le territoire. Au cours de son élaboration, l'interface doit être soumise aux étapes suivantes :

1. On étudie la faisabilité d'élaborer un logiciel d'interface. On définit un cadre d'essai pour le système opérationnel automatisé ou le système de gestion des causes automatisé de la province ou du territoire afin d'aider à l'étude de faisabilité et à l'élaboration du logiciel d'interface.
2. On met en correspondance les éléments d'information de la province ou du territoire et les besoins en données de l'ETJCA. Les résultats de cet exercice sont documentés dans un document d'interprétation des zones (DIZ) et des limites.
3. On exécute le logiciel d'interface dans le cadre d'essai à l'aide des données d'essai, et les résultats sont vérifiés par l'ETJCA et la province ou le territoire. On indique toute divergence entre les résultats réels et les résultats attendus et on apporte les corrections qui s'imposent.
4. On exécute le logiciel d'interface dans le cadre d'exploitation et les résultats sont vérifiés par l'ETJCA et la province ou le territoire. On décèle les erreurs et on apporte les corrections qui s'imposent.
5. On évalue les résultats afin de déterminer dans quelle mesure les données extraites par l'interface correspondent à celles contenues dans les fichiers initiaux des tribunaux de la province ou du territoire et dans les fichiers du système opérationnel automatisé ou du système de gestion. L'évaluation facilite l'étude des erreurs de réponse ou des divergences entre les données publiées et l'enregistrement initial de l'affaire portée devant le tribunal.

B. Mise à l'essai des systèmes de traitement des données de l'ETJCA

Il se peut que des erreurs dues au système et des erreurs de contrôle et d'imputation soient introduites dans les données par les systèmes de traitement des données de l'ETJCA. Pour réduire au minimum l'impact des erreurs dues au système ainsi que les erreurs de contrôle et d'imputation, tous les systèmes élaborés à Statistique Canada, dont le système de traitement des données de l'ETJCA, font l'objet d'une vérification logique par le réalisateur du système, d'essais de réception par le CCSJ ou la division de la méthodologie de Statistique Canada, et d'essais avec des données réelles par le réalisateur. Il convient de noter, toutefois, que ces tests ne donnent qu'une idée approximative du nombre infini de situations qui peuvent se présenter dans la réalité. Des révisions doivent aussi être apportées périodiquement pour traduire les changements qui se produisent dans les procédures judiciaires et les lois. Par conséquent, le système de traitement des données de l'ETJCA est constamment passé en revue et modifié.

C. Système de contrôle et d'imputation de l'ETJCA

Le système de contrôle pour la composante du nombre de causes et le système de contrôle et d'imputation pour la composante des caractéristiques des causes sont les principaux instruments mis

au point pour l'ETJCA afin de déceler et de corriger les erreurs et de guider l'élaboration du logiciel d'interface. Les données erronées traitées par le système de contrôle peuvent avoir l'une des conséquences suivantes :

1. Rejet des données : Les types d'erreurs qui entraînent un rejet des données sur le nombre de causes sont les suivants : les renseignements manquants ou erronés dans les zones clés (province ou territoire, palier de juridiction, identificateur du greffe, unité de dénombrement et date du début ou de la fin) et les enregistrements en double. Trois types d'erreurs occasionnent un rejet des données sur les caractéristiques des causes : les renseignements manquants ou erronés dans les zones clés d'identification des enregistrements (province ou territoire, greffe, numéro de la dénonciation, identificateur de l'accusé, numéro de séquence de l'accusation et date de l'audience); les accusations n'ayant pas encore fait l'objet d'un jugement; et les enregistrements en double sur les audiences. Pour la plupart des enregistrements entachés d'erreurs entraînant le rejet, il faut faire appel au répondant pour déterminer la mesure qu'il convient de prendre.
2. Correction des données: Pour la composante des caractéristiques des causes, on apporte une correction prédéterminée d'après la combinaison précise des valeurs des éléments d'information. On a recours à cette méthode de correction lorsqu'une valeur relative à un élément d'information est mal codée ou qu'une combinaison d'éléments d'information présente des incohérences logiques dans un enregistrement sur les audiences ou pour une accusation.
3. Message d'avertissement : Les avertissements servent à relever les incohérences dans les combinaisons d'éléments d'information et les codes erronés.

Procédures d'évaluation des données

Des activités d'évaluation des données sont entreprises par les provinces/territoires et l'ETJCA afin de surveiller la qualité des données et d'indiquer les modifications devant être apportées lorsque la qualité des données pose un problème. Les données sont soumises à des comparaisons d'une année à l'autre. Des comparaisons sont effectuées entre les données de l'enquête et les chiffres contenus dans les rapports provinciaux/territoriaux des systèmes opérationnels ou de gestion des causes des tribunaux. Les résultats du processus d'évaluation des données permettent de déterminer la plupart des types d'erreurs qui surviennent à toutes les étapes du cheminement des données.